

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2008

Présents : MM. LASSUS - COLLANGE - LE BRAS - LOCTOR -
Mme GUYOUX - M. PLANTARD - Mmes ROUSSAT - JAILLOT - BELLARBRE -
MM. LAHAIX - CHOPIN - Mmes DAUTELOUP - ABCHICHE - LACOUR -
M. BEAUNEE - Mme HALADYN - MM. BENOIST - CHEMANI -
Mme ORPHELIN - MM. NOLIN - DUSSEY - Mmes MENAND - PARIZOT -
M. BEUVELET - Mme BOURGEOIS - M. GRISARD.

Excusés : M. MONNETTE qui a donné procuration à M. BEUVELET.
Mme GONDET.
Melle GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Mme LACOUR.

SOMMAIRE

- 1 - Comptes rendus diverses délégations
- 2 - Subvention échange scolaire
- 3 - Subventions
- 4 - Subvention Nièvre Habitat - Acquisition amélioration 8 logements
- 5 - Réaménagement garantie d'emprunt Nièvre Habitat
- 6 - Rapport de transparence du prix de vente de l'eau - Ville
- 7 - Rapport de transparence du prix de vente de l'eau - S.I.A.E.P.
- 8 - Désignation au Conseil d'Administration du Centre de Long Séjour de
Saint Pierre le Moutier
- 9 - Journée de solidarité
- 10 - Règlement intérieur aire d'accueil des gens du voyage
- 11 - Fixation droit d'usage - Aire d'accueil des gens du voyage
- 12 - Régie des droits de place - Droit d'usage aire d'accueil

- 13 - Convention Service Energie
- 14 - Extension Bibliothèque-Médiathèque - Avenant n° 2
- 15 - Bordereau de prix 2008 - Travaux en Régie
- 16 - Questions diverses

Le compte rendu de la réunion du 9 Avril 2008 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°1 - Comptes rendus diverses délégations

Droit de préemption

Monsieur LASSUS informe le Conseil Municipal que depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, il n'a pas exercé de droit de préemption à l'égard des aliénations d'immeubles suivants :

- | | | |
|--|-----------------|--|
| • 17 Impasse de la Condamine | appartenant à | Mme LACROIX Alice |
| • 10 Rue Denfert Rochereau | appartenant à | M. BLIN Jean-Christophe |
| • 1 Place de la République et
2 Quai Henri Roblin | appartenant à | M. CYPRES Bernard en
indivision avec Mme JUHEN Michèle |
| • 3 Rue Henri Dunant | appartenant à | Mme BUFFENOIR Yvette en
indivision avec M. BUFFENOIR
Gérard et M. BUGHIN Jean-Pierre |
| • 10 Quai Henri Roblin | appartenant à | M. REGNIER Hubert en indivision
avec M. REGNIER Jean-François,
Mme DI SANGRO Catherine,
Mme REGNIER Françoise |
| • 11 Bis et 2 Avenue du Gué
du Loup | appartenant à | Succession de M. ROCH Paul
et Mme DENIS Louise |
| • Village de Brain | appartenant à | Mme ZUBER Micheline |
| • 1 Rue Joseph Boigues | appartenant à | M. DELSOL Emmanuel et
Melle ROUSSEAU Karen |
| • 9 Boulevard Galvaing | appartenant à | M. GAVRILOFF Alain et
Mme VINET Anne |
| • 23 Rue de la République | appartenant à | M. et Mme THOMAS Régis |
| • 30 Rue des Gours | appartenant à | Mme PETITGENET Danielle en
indivision avec M. PETITGENET
Geoffroy, Melle PETITGENET
Maud, M. RAMET Martial et
Melle RAMET Fabienne |
| • 9 T Rue Joseph Boigues | appartenant aux | Consorts LAZERNE |
| • 29 Bis Rue des 4 Vents | appartenant à | M. CALLAMAND Jacques et
Mme LEGENDRE Simone |

- 12 Impasse du Gué du Loup appartenant à M. TARRE Maurice et Mme LAVALETTE Renée
- 7 Bis Avenue du Gué du Loup appartenant à M. LAPOINTE Christophe
- 12 Avenue de Verdun appartenant à M. SEYCHAL Jean
- 2 Chemin du Tacot appartenant à M. DE JONG Johannes et Mme CHARMAIN Mydia
- 5 Impasse des Cités appartenant à M. CARABASSE Jean-Claude
- 26 Bis Rue Denfert Rochereau appartenant à M. et Mme GUICHARD Daniel et S.C.I. ROMA
- 66 Route des Feuillats appartenant à M. MINOIS Michel
- 4 Quai Henri Roblin appartenant à M. CYPRES Bernard en indivision avec Mme JUHEN Michèle

Emprunt

Monsieur LASSUS informe le Conseil Municipal que depuis la dernière réunion, un emprunt a été réalisé pour divers travaux à l'Eglise :

- 150 000 € au Crédit Agricole avec un remboursement sur 15 ans, suivant une périodicité annuelle, au taux fixe annuel de 4,39 % - aucune commission.

Rapport n°2 - Subvention échange scolaire

Sur proposition de Madame BELLARBRE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 663 € au C.C.A.S. dans le cadre des échanges scolaires des enfants decizois pour 13 enfants du Collège Sainte Marie ayant participé à un voyage en Espagne.

Rapport n°3 - Subventions

Sur proposition de Monsieur LASSUS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de :

- 156 € au titre de 2008 à la C.F.D.T. Interco Nièvre - Union Locale de DECIZE,
- 1 500 € à l'Espérance Canoë Club Decize - Saint Léger des Vignes pour l'acquisition d'un canoë.

Rapport n°4 - Subvention Nièvre Habitat - Acquisition amélioration 8 logements

Monsieur LASSUS rappelle que lors de ses séances des 26 Octobre 2006 et 17 Octobre 2007, le Conseil Municipal a délibéré sur la construction de 8 logements sociaux Rue Paul Bert par Nièvre Habitat.

Sur proposition de Monsieur LASSUS, pour équilibrer cette opération dont le projet global d'investissement a été chiffré à 834 246 € H.T. et afin de permettre à cet organisme d'obtenir une subvention d'Etat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter la subvention communale d'équilibre à 60 201 €.

Rapport n°5 - Réaménagement garantie d'emprunt Nièvre Habitat

Madame ROUSSAT fait part que lors des précédents mandats, le Conseil Municipal a accordé des garanties d'emprunts pour des dettes contractées par Nièvre Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation d'opérations immobilières.

Elle expose que cette dernière a accepté la demande de réaménagement de la dette de Nièvre Habitat pour certains emprunts listés et détaillés en annexe à la convocation, dont un est issu du regroupement de différents prêts, pour un montant réaménagé total de 1 759 113,23 €.

Elle précise que les opérations concernées sont la construction de logements à Sainte Marie, l'acquisition et l'amélioration de logements Boulevard Galvaing, la construction de logements Résidence de l'Ecluse, la réhabilitation de 12 logements ZAC des Varennes et la construction de 16 logements locatifs Résidence La Plaisance.

Sur ses propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accorder la garantie de la commune pour le remboursement des prêts réaménagés, et d'engager la commune pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunts.
- autorise Monsieur le Maire à intervenir à chacun des contrats de compactage et des avenants de réaménagements qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Rapport n°6 - Rapport de transparence du prix de vente de l'eau - Ville

Monsieur CHOPIN rappelle que conformément au décret N° 95-635 du 6 Mai 1995 pris en application de l'article 73 de la loi N° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, il est prévu la rédaction d'un rapport annuel sur la transparence du prix de vente de l'eau et du service public de l'eau et de l'assainissement.

Il fait part que pour 2007, les indicateurs techniques majeurs étaient les suivants :

➤ nombre de branchements domestiques

2 224

- nombre de branchements non domestiques 241
- sur 1 232 950 m³ d'eau produits, 443 345 m³ ont été vendus à DECIZE et 529 454 m³ à d'autres collectivités, ce qui laisse apparaître un taux de rendement du réseau de 79 %,
- la facturation type établie pour une consommation de 120 m³ passe de 188,33 € en 2007 à 168,21 € en 2008 soit une baisse de 10,68 %,
- pour l'assainissement, la facturation s'établissait à 140,28 € en 2007 pour 163,68 € en 2008 soit avec une augmentation de 16,68 %.

Il ajoute qu'au total, la hausse s'établit à 3,27 € soit 0,99 %.

Rapport n°7 - Rapport de transparence du prix de vente de l'eau - S.I.A.E.P.

Monsieur CHOPIN rappelle que conformément au décret N° 95-635 du 6 Mai 1995 pris en application de l'article 73 de la loi N° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, il est prévu la rédaction d'un rapport annuel sur la transparence du prix de vente de l'eau et du service public de l'eau et de l'assainissement.

Il précise qu'en application de ces dispositions, le rapport dressé pour le S.I.A.E.P. de DECIZE, SAINT LEGER DES VIGNES et CHAMPVERT doit être soumis au Comité Syndical mais également aux conseils municipaux de chaque commune membre du syndicat.

Il fait part que pour 2007, les indicateurs techniques et financiers majeurs étaient les suivants :

- nombre de branchements domestiques : 1 457 pour 3 073 habitants dans les deux communes,
- le rapport volume d'eau vendu sur volume d'eau acheté fait apparaître un taux de rendement du réseau de 42 %.

Il ajoute que pour la partie indicateurs financiers, la redevance annuelle fixe est de 42 € H.T. alors que le prix du m³ d'eau s'établit à 2,10 € H.T. et que pour une consommation de 120 m³, il en coûtera 336,75 € T.T.C. à SAINT LEGER DES VIGNES et 315,48 € T.T.C. à CHAMPVERT.

Rapport n°8 - Désignation au Conseil d'Administration du Centre de Long Séjour de Saint Pierre le Moutier

Monsieur LASSUS fait part que conformément aux dispositions de l'article R 6143-1 du Code de la Santé Publique, des représentants de communes autre que celle de rattachement doivent être désignés pour siéger au sein des conseils d'administration des établissements publics de santé.

Il explique que dans le cadre d'une réactualisation de la composition des conseils d'administration des établissements publics de santé du Département de la Nièvre, et après étude de sa zone d'attraction au regard de la population hospitalisée, il est apparu à l'A.R.H. de Bourgogne qu'il ressortait que la commune de DECIZE avait vocation à être représentée au sein du conseil d'administration du Centre de Long Séjour de Saint Pierre le Moutier.

En conséquence et sur sa proposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Nicole GUYOUX.

Rapport n°9 - Journée de solidarité

Monsieur LASSUS rappelle que la loi N° 2004-626 du 30 Juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées a institué une journée de solidarité et que la loi N° 2008-351 du 16 Avril 2008 a apporté des précisions quant à son champ d'application.

Il expose que cette journée de solidarité prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée, d'une durée de sept heures pour les personnels nommés sur des emplois à temps complet ; pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, cette durée est ramenée au prorata du temps de travail.

Compte tenu des modalités de réalisation de la journée de solidarité, il propose au Conseil Municipal de retenir le principe du travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur et de reconduire cette disposition tacitement au delà de 2008, sauf nouvelle délibération expresse du Conseil Municipal.

Puis le Conseil Municipal adopte cette mesure pour 22 voix et 5 abstentions.

Rapport n°10 - Règlement intérieur aire d'accueil des gens du voyage

Compte tenu des travaux réalisés sur l'aire d'accueil des gens du voyage de DECIZE, Monsieur LOCTOR propose de formaliser les conditions de son fonctionnement avec l'adoption d'un règlement intérieur.

Il précise que ce document joint en annexe à la convocation rappelle notamment :

- la capacité d'accueil de l'aire,
- le principe du versement d'un droit d'usage et ses conditions d'encaissement,
- les durées maximales de séjour,

- le respect des règles d'hygiène, propreté et salubrité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement.

Rapport n°11 - Fixation droit d'usage - Aire d'accueil des gens du voyage

Sur proposition de Monsieur LOCTOR, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un droit d'usage (correspondant au droit de place et au paiement des fluides) par place ; étant entendu que chaque place ne pourra être occupée que par une seule famille ayant au maximum une caravane d'habitation, son véhicule tractant et le cas échéant sa remorque.

Droit d'usage : 1,50 € par jour.

Rapport n°12 - Régie des droits de place - Droit d'usage aire d'accueil

Monsieur LOCTOR rappelle que par délibération du 6 Février 1964, le Conseil Municipal a décidé d'instituer une régie de recettes pour les droits de places.

Compte tenu de la réouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage et sur sa proposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'étendre l'objet de cette régie aux produits liés à cette activité ; ils seront recouverts à l'aide d'une machine enregistreuse.

Rapport n°13 - Convention Service Energie

Monsieur LASSUS expose que la maîtrise des coûts liés à la consommation d'énergie, associée à la volonté de concourir à la protection de l'environnement a amené une réflexion sur les conditions de mise en œuvre d'un audit énergétique global du patrimoine de la commune tel que le SIEEEN le propose.

Il souligne que cette démarche visant la maîtrise des consommations d'énergie et de l'émission de gaz à effet de serre, concernera aussi bien l'ensemble des bâtiments communaux que les points d'éclairage public.

Il précise que le service énergie permettra :

- de connaître et d'analyser les consommations et dépenses communales pour tous les types d'énergie,
- de programmer des actions pour maîtriser les consommations d'énergie,
- d'accompagner la collectivité dans ses projets liés à l'énergie (construction, réhabilitation de bâtiments, installation de systèmes de production, gestion de l'éclairage public).

Il fait part que le devis établi pour la commune s'élève à 37 462,86 € H.T.

Il ajoute que le financement du service énergie sera assuré à 70 % par la subvention du PREMED, la partie restant à charge de la commune sera récupérée à dû concurrence sur les 5 ans du suivi. Le service énergie sera ainsi financé par les économies réalisées par la commune.

Il conclut que la participation communale de 30 % s'établit donc à 11 238,86 € H.T. soit 13 441,67 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le SIEEEN.

Rapport n°14 - Extension Bibliothèque-Médiathèque - Avenant n° 2

Monsieur LASSUS rappelle que la Ville de DECIZE a engagé un marché pour l'extension de la Bibliothèque-Médiathèque ; que les travaux étant en partie achevés, quelques modifications au projet initial ont été apportées, à savoir :

Lot n° 4 : Couverture Zinguerie

Pose d'une descente EP en zinc Ø 100 mm d'une longueur de 12 m afin de reprendre une évacuation EP du bâtiment existant côté sud en limite de propriété avec Monsieur COUDERT - Coût : 312,00 € H.T. soit 373,15 € T.T.C.

Lot n° 6 : Menuiserie Aluminium

Fabrication et pose d'un châssis aluminium largeur 1 m x hauteur 1,65 m non prévu par le maître d'œuvre dans le DPGF du marché initial - Coût : 750,00 € H.T. soit 897,00 € T.T.C.

Lot n° 12 : Electricité

Suppression de l'alimentation de l'éclairage extérieur non conforme et pose d'un projecteur avec détecteur de présence en extérieur pour l'accès à la chaufferie - Coût : 426,52 € H.T. soit 510,12 € T.T.C.

Il précise que le coût de l'ensemble de ces travaux supplémentaires est de 1 488,52 € H.T. soit un avenant de 0,32 % par rapport au marché initial et que la commission d'appel d'offres, réunie le Mardi 3 Juin 2008, a émis un avis favorable à la prise de cet avenant.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la prise de cet avenant,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Rapport n°15 - Bordereau de prix 2008 - Travaux en Régie

Monsieur CHOPIN rappelle que par délibération en date du 10 Mai 2000, actualisée le 26 Juin 2007, le Conseil Municipal a décidé d'arrêter un bordereau de prix pour les travaux effectués par les Services Eau et Assainissement qui sont facturés aux abonnés.

Il fait part que compte tenu de l'augmentation des prix et de la main d'œuvre, une actualisation est de nouveau nécessaire.

Il précise que celle-ci est calculée à partir de l'index TP 01 du BOCCRF (Bulletin Officiel de la Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes) entre le mois de Novembre 2006 et le mois de Novembre 2007 et que ceci équivaut pour cette année à une hausse de 5,54 %.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bordereau de prix avec effet au 1^{er} Juin 2008.

Rapport n°16 - Questions diverses

Monsieur LASSUS fait part que depuis la dernière réunion du Conseil, il a reçu des remerciements, pour l'attribution de subventions, de :

- la Société de Tir,
- l'Association des Paralysés de France
- l'A.E.I.
- C.F.A. - B.T.P. AUTUN 71
- l'Association « Lire sous les Halles »
- la Chorale Chanterive
- l'Amicale des Sapeurs Pompiers
- l'O.N.A.C. pour les deux subventions accordées
- l'Aide et Intervention à Domicile
- l'A.R.A.C.
- Déportés du Travail.

Aucune autre question diverse n'étant posée, la séance est levée à 21 H.